

Budget Général

DES DÉPENSES ET SERVICES

DU ROYAUME,

POUR L'EXERCICE 1842.

2

TITRE I^{er}. — DETTE PUBLIQUE.

NUMÉRO des articles	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES ORDINAIRES.	CHARGES EXTRAORDINAIRES.	TOTAL.
CHAPITRE PREMIER.				
<i>Intérêts de la dette.</i>				
Art. 1.	Intérêts de la dette active inscrite au grand livre auxiliaire . . fr. 611,897 17			
	Complément de la rente annuelle de fr. 10,582,000 58 c ^e (cinq millions de florins) à payer en exécution de l'art. 13 du traité signé à Londres le 19 avril 1839. 9,970,116 41	10,582,010 58	"	
— 2.	Intérêts de l'emprunt belge de 100,800,000 francs, à 5 p. % autorisé par la loi du 16 décem- bre 1831. 5,040,000 "	6,048,000 "	"	
— 3.	Dotation de l'amortissement de cet emprunt. 1,008,000 "			
— 4.	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amor- tissement du même emprunt. 122,000 "		"	
— 5.	Intérêts de l'empr. de 30,000,000 de francs, à 4 p. %, autorisé par la loi du 18 juin 1836 . . 1,200,000 "	1,500,000 "	"	
— 6.	Dotation de l'amortissement de cet emprunt. 500,000 "			
— 7.	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amor- tissement du même emprunt 4,500 "		"	
— 8.	Intérêts de l'empr. de 50,850,800 francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1838. . . . 1,525,524 "	2,054,052 "	"	
— 9.	Dotation de l'amortissement de cet emprunt. 508,508 "			
— 10.	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amor- tissement du même emprunt 52,000 "		"	
— 11.	Intérêts de l'emprunt de 86,940,000 francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 26 juin 1840. . . . 4,547,000 "	5,216,400 "	"	27,158,613 01
— 12.	Dotation de l'amortissement de cet emprunt. 869,400 "			
— 13.	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amor- tissement du même emprunt 108,000 "		"	
— 14.	Intérêts de l'empr. de fr. 1,481,481 48 c ^e , à 5 p. %, autorisé par arrêté royal du 21 mai 1829, pour l'érection de l'entrepôt d'Anvers. 74,074 07	88,888 88	"	
— 15.	Dotation de l'amortissement de cet emprunt. 14,814 81			
— 16.	Frais relatifs au même emprunt. 200 "		"	
— 17.	Intérêts et frais présumés de la dette flottante, calcu- lés sur une émission éventuelle de 10,000,000 de fr. "		500,000 "	
— 18.	Intérêts de la dette viagère "		5,500 "	
— 19.	Id. à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée "		25,000 "	
— 20.	Intérêts à payer à la Société Générale pour favoriser l'Industrie nationale, en exécution de la transac- tion avec lesdits concessionnaires, autorisée par la loi du 26 septembre 1835 250,705 89		"	
— 21.	Indemnité de reprise à payer à la Société concession- naire du canal de Bruxelles à Charleroy, aux ter- mes de l'art. 26 de la convention du 6 novembre 1834, entre cette Société et le Gouvernement. . . . 661,575 66		"	
A REPORTER. . . . fr.		26,628,115 01	530,500 "	27,158,613 01

SUITE DE LA DETTE PUBLIQUE.

NUMÉRO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES ORDINAIRES.	CHARGES EXTRAORDINAIRES.	TOTAL.
	REPORT. . . . fr.	26,628,115 01	550,500 "	27.158,615 01
	CHAPITRE II.			
	<i>Rémunérations.</i>			
Art. 1.	Pensions ecclésiastiques. . . . 450,000 "			
	Id. civiles 540,000 "			
	Id. civiles 205,000 "			
	Id. militaires 1,860,000 "	5,078,000 "	5,000 "	
	Id. de l'Ordre Léopold . . 25,000 "			
	Arrière de pensions de toutes na- tures pour les exercices clôturés. . 5,000 "			
	Traitements d'attente (<i>wachtgelden</i>). Id. ou pensions supplémen- taires (<i>toelagen</i>). . . . 48,510 05	"	100,092 65	5,951,059 75
-- 2.	Secours annuels (<i>jaarlijksche onder- standen</i>) 7,128 04			
-- 3.	Subvention à la caisse de retraite	200,000 "	"	
-- 4.	Crédit supplémentaire remboursable sur les fonds de la caisse de retraite des employés du Départe- ment des Finances, retenus en Hollande	"	558,000 "	
-- 5.	Avances à faire aux titulaires de pensions acquises depuis le 1 ^{er} octobre 1850, à la charge du fonds des veuves et orphelins demeuré en Hollande .	"	9,947 08	
	CHAPITRE III.			
	<i>Fonds de dépôt.</i>			
-- 1.	Intérêts des cautionnements dont les fonds sont encore en Hol- lande. 150,000 "	150,000 "	2,000 "	
	Arrière des intérêts sur des exerci- ces clôturés. 2,000 "			
-- 2.	Intérêts des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor Public de l'État, pour garantie de gestions comptables, pour sûreté du paiement des droits de douanes et accises, pour garantie de gestions des re- ceveurs communaux, des rece- veurs de bureaux de bienfai- sance, etc. 180,000 "	180,000 "	2,000 "	584,000 "
	Arrière des intérêts sur des exer- cices clôturés 2,000 "			
-- 3.	Intérêts des consignations faites dans les caisses du Trésor Public de l'État.	50,000 "	"	
-- 4.	Intérêts et remboursement des consignations dont les fonds sont encore en Hollande	"	20,000 "	
	TOTAUX DU TITRE I ^{er} fr.	50,266,115 01	1,207,550 75	51,473,652 74

TITRE II. — DOTATIONS.

NUMÉRO des articles	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES ORDINAIRES.	CHARGES EXTRAORDINAIRES.	TOTAL.
	CHAPITRE I.			
Unique.	Liste civile (Mémoire).	2,751,522 75	»	2,751,522 75
	CHAPITRE II.			
Unique.	Sénat.	22,000 »	»	22,000 »
	CHAPITRE III.			
Unique.	Chambre des Représentants	397,350 »	»	397,350 »
	CHAPITRE IV.			
	<i>Cour des Comptes.</i>			
Art. 1.	Membres de la Cour	45,386 20	»	128,286 20
— 2.	Personnel des bureaux	65,000 »	»	
— 3.	Matériel et dépenses diverses	16,900 »	»	
	TOTAUX DU TITRE II. . . . fr.	5,295,958 95	»	5,295,958 95

b.

TITRE III. — MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

NUMERO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES ORDINAIRES.	CHARGES EXTRAORDINAIRES.	TOTAL.
CHAPITRE I ^{er} .				
Administration centrale.				
Art. 1.	Traitement du Ministre	21,000	"	209,500
— 2.	— des fonctionnaires, employés et gens de service	159,000	"	
— 3.	Matériel	20,000	"	
— 4.	Frais d'impression des recueils statistiques . . .	5,500	"	
— 5.	Frais de route et de séjour	6,000	"	
CHAPITRE II.				
Ordre Judiciaire.				
— 1.	COUR DE CASSATION. Personnel.	253,800	"	1,929,070
— 2.	— Matériel	5,000	"	
— 3.	COUR D'APPEL. Personnel	542,720	"	
— 4.	— Matériel	18,000	"	
— 5.	Tribunaux de 1 ^{re} instance et de commerce . . .	851,040	18,590	
— 6.	Justices de paix et tribunaux de police	282,120	"	
CHAPITRE III.				
Justice Militaire.				
— 1.	HAUTE COUR MILITAIRE. Personnel.	62,820	"	112,075
— 2.	— Matériel	5,000	"	
— 3.	Auditeurs militaires et prévôts	44,255	"	
CHAPITRE IV.				
Frais de Justice.				
Unique.	Frais d'instruction et d'exécution, y compris 1,000 francs pour le greffier de la Cour de Cassation, à charge de délivrer gratis toutes les expéditions ou écritures réclamées par le procureur général et les administrations publiques.	585,000	"	585,000
CHAPITRE V.				
Palais de Justice.				
Unique.	Construction, réparations et loyer de locaux . .	35,000	65,000	100,000
A REPORTER. . . . fr.		2,852,255	85,590	2,935,645

SUIITE DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

NUMÉRO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES	CHARGES	TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
	REPORT. fr.	2,852,253	83,390	2,935,643
	CHAPITRE VI.			
	<i>Bulletin Officiel et Moniteur.</i>			
Art. 1.	Impression du <i>Bulletin Officiel</i>	23,400	"	96,200
— 2.	Id. du <i>Moniteur</i>	70,000	"	
— 3.	Abonnement au <i>Bulletin des Arrêts de la Cour de Cassation</i>	2,800	"	
	CHAPITRE VII.			
	<i>Pensions et Secours.</i>			
— 1.	Pensions	10,000	"	22,300
— 2.	Secours à des magistrats ou à des veuves et enfants mineurs de magistrats, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse	10,000	"	
— 3.	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés dépendants du Ministère de la Justice, se trouvant dans ce cas	2,300	"	
	CHAPITRE VIII.			
	<i>Cultes.</i>			
— 1.	Culte catholique	3,906,047	100,000	4,170,047
— 2.	Id. protestant	53,000	"	
— 3.	Id. israélite	11,000	"	
— 4.	Secours	100,000	"	
	CHAPITRE IX.			
	<i>Établissements de bienfaisance.</i>			
— 1.	Frais d'entretien et de transport de mendiants et insensés, dont le domicile de secours est inconnu.	15,000	"	315,000
— 2.	Subsides à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés.	125,000	"	
— 3.	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces.	175,000	"	
	À REPORTER. fr.	7,536,000	183,390	7,839,390

SUITE DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

NUMÉRO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES ORDINAIRES.	CHARGES EXTRAORDINAIRES.	TOTAL.
	REPORT. fr.	7,536,000	183.390	7,839,390
	CHAPITRE X.			
	Prisons. — <i>Service domestique.</i>			
Art. 1.	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des gardiens et des détenus.	1,200,000	"	
— 2.	Traitements des employés attachés au service domestique	235,000	"	
— 3.	Indemnités à accorder aux employés pour conduite exemplaire et actes de dévouement	3,000	"	
— 4.	Frais d'impressions et de bureau	12,000	"	
— 5.	Constructions nouvelles, réparations, entretien des bâtiments et du mobilier	450,000	"	
				5,180,500
	<i>Service des fabriques.</i>			
— 6.	Traitements et tantièmes accordés aux employés attachés aux directions des travaux	79,500	"	
— 7.	Frais d'impressions et de bureau	8,000	"	
— 8.	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication	1,030,000	"	
— 9.	Gratifications aux détenus	165,000	"	
	CHAPITRE XI.			
	<i>Frais de police.</i>			
— 1.	Service des passe-ports.	8,000	"	
— 2.	Autres mesures de sûreté publique.	60,000	"	68,000
	CHAPITRE XII.			
Unique.	Dépenses imprévues	5,000	"	5,000
	CHAPITRE XIII.			
Unique.	Pour solde éventuel de dépenses arriérées concernant des exercices dont les budgets sont clos.	4,000	22.000	26,000
	TOTAUX DU TITRE III. fr.	10,615,500 "	205,590	10,818,890

TITRE IV. — MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

NUMÉRO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES ORDINAIRES.	CHARGES EXTRAORDINAIRES.	TOTAL.
CHAPITRE I.				
Administration centrale.				
Art. 1.	Traitement du Ministre	21,000	"	119,000
— 2.	Frais de représentation (pour mémoire)	"	"	
— 3.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.	54,000	"	
— 4.	Pensions à accorder à des fonctionnaires, employés et gens de service	2,000	"	
— 5.	Matériel	52,000	"	
— 6.	Achat de décorations de l'Ordre Léopold	10,000	"	
CHAPITRE II.				
Traitements des Agents politiques.				
— 1.	Autriche.	40,000	"	531,500
— 2.	Confédération germanique	40,000	"	
— 3.	France	60,000	"	
— 4.	Grande-Bretagne	80,000	"	
— 5.	Pays-Bas.	50,000	"	
— 6.	Italie.	40,000	"	
— 7.	Prusse	50,000	"	
— 8.	Turquie	40,000	"	
— 9.	Bavière (pour mémoire)	"	"	
— 10.	Brésil.	21,000	"	
— 11.	Danemark	15,000	"	
— 12.	Espagne	15,000	"	
— 13.	États-Unis	25,500	"	
— 14.	Grèce.	15,000	"	
— 15.	Villes libres et Anseatiques de Hambourg, Brême et Lubeck	15,000	"	
— 16.	Portugal.	15,000	"	
— 17.	Sardaigne	15,000	"	
— 18.	Suède	15,000	"	
CHAPITRE III.				
Unique.	Traitements des agents consulaires	110,000	"	110,000
CHAPITRE IV.				
Unique.	Traitements des agents politiques en inactivité, de retour de leur mission, sans qu'ils y soient rem- placés.	10,000	"	10,000
CHAPITRE V.				
Unique.	Frais de voyage des agents du service extérieur, frais de courriers, estafettes et courses diverses.	70,000	"	70,000
CHAPITRE VI.				
Unique.	Frais à rembourser aux agents du service extérieur.	75,000	"	75,000
CHAPITRE VII.				
Unique.	Missions extraordinaires et dépenses imprévues	50,000	"	50,000
CHAPITRE VIII.				
Unique.	Pour faire face aux dépenses qui résulteront du traité de paix avec les Pays-Bas	75,000	"	75,000
TOTAUX DU TITRE IV. . . . fr.		1,060,500	"	1,060,500

TITRE V. — MARINE.

NUMERO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES ORDINAIRES.	CHARGES EXTRAORDINAIRES.	TOTAL.
CHAPITRE I ^{er} .				
Administration centrale.				
Art. 1.	Personnel	6,080	"	9,530
— 2.	Matériel	5,500	"	
CHAPITRE II.				
Bâtiments de guerre.				
— 1.	Personnel	330,824	"	624,401
— 2.	Matériel	293,877	"	
CHAPITRE III.				
Unique.	Magasin de la marine.	11,200	"	11,200
CHAPITRE IV.				
Pilotage.				
— 1.	Personnel (traitement fixe)	131,540	"	246,440
— 2.	— (dépenses variables).	78,800	"	
— 3.	Matériel	36,400	"	
CHAPITRE V.				
Unique.	Service du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	48,738	"	48,738
CHAPITRE VI.				
Unique.	Secours maritimes (sauvetage).	16,500	"	16,500
CHAPITRE VII.				
Unique.	Secours aux marins blessés et aux veuves d'officiers de marine, qui, n'ayant pas de droits à la pension, se trouvent dans une position malheureuse.	4,000	"	4,000
TOTAUX DU TITRE V. . . . fr.		960,849	"	960,849

TITRE VI. — BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

NUMERO des articles	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES ORDINAIRES.	CHARGES EXTRAORDINAIRES.	TOTAL.	
CHAPITRE 1 ^{er} .					
Administration centrale. (Personnel.)					
Art. 1.	Traitement du Ministre	21,000	»	180,450	
— 2.	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service	153,450	»		
Matériel.					
— 3.	Fournitures de bureaux, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses	24,000	»	52,870 80	
Frais de déplacement.					
— 4.	Frais de route et de séjour, courriers extraordinaires	2,000	»		
CHAPITRE II.					
Pensions, secours et statistique générale.					
— 1.	Pensions à accorder à des fonctionnaires ou employés.	8,000	»	1,163,169 40	
— 2.	Secours, continuation ou avances de pensions à d'anciens employés belges aux Indes ou à leurs veuves.	7,870 80	»		
— 3.	Secours à des fonctionnaires ou veuves de fonctionnaires, à des employés ou veuves d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	7,000	»		
— 4.	Frais de publication des travaux de la direction de la statistique générale et de la commission centrale	10,000	»		
CHAPITRE III.					
Frais de l'administration dans les provinces.					
— 1.	Province d'Anvers.	117,477	»	1,576,190 20	
— 2.	— de Brabant	124,278	»		
— 3.	— de la Flandre occidentale	130,757	»		
— 4.	— de la Flandre orientale	131,948	»		
— 5.	— du Hainaut	140,958	»		
— 6.	— de Liège	125,530	»		
— 7.	— de Limbourg	102,545 40	»		
— 8.	— de Luxembourg	110,691	»		
— 9.	— de Namur	102,568	»		
— 10.	Frais de route et de tournées des commissaires d'arrondissement	18,500	»		
Frais de milice.					
— 11.	Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impressions et de voyages pour la levée de la milice et pour l'inspection des miliciens semestriers. — Vacations des officiers de santé en matière de milice. — Primes pour arrestations de réfractaires	38,540	»		
A REPORTER. fr.		1,576,190 20	»	1,576,190 20	

SUITE DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

NUMÉRO des articles	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES ORDINAIRES.	CHARGES EXTRAORDINAIRES.	TOTAL.
	REPORT. fr.	1,576,190 20	»	1,576,190 20
	CHAPITRE IV.			
Art. 1.	Subsides aux communes, à titre d'encouragement pour l'amélioration des chemins vicinaux . . .	100,000 »	»	241,902 75
— 2.	Frais de confection des plans généraux de délimitation des chemins vicinaux	»	141,902 75	
	CHAPITRE V.			
Unique.	Service de santé	45,000 »	»	45,000 »
	CHAPITRE VI.			
	<i>Archives du royaume.</i>			
Art. 1.	Frais d'administration (<i>Personnel.</i>)	21,550 »	»	48,850 »
— 2.	Id. (<i>Matériel.</i>)	2,600 »	»	
— 5.	Frais de publication des inventaires des archivés .	4,000 »	»	
— 4.	Archives de l'État dans les provinces. — Frais de recouvrement de documents provenant des archives tombées dans des mains privées. — Frais de copies de documents concernant l'histoire nationale.	15,000 »	»	
— 5.	Frais de classement et de l'inventaire des archives de la secrétairerie d'État allemande	2,400 »	»	
— 6.	Location de la maison servant de succursale au dépôt général des archives de l'État	5,500 »	»	
	CHAPITRE VII.			
	<i>Fêtes nationales.</i>			
Unique.	Frais de célébration des fêtes nationales	50,000 »	»	50,000 »
	CHAPITRE VIII.			
	<i>Dépenses diverses et extraordinaires.</i>			
	EAUX DE SPA.			
Art. 1.	Traitement du contrôleur des jeux et autres dépenses.	2,220 »	»	22,220 »
— 2.	Frais de réparation des monuments de la commune de Spa	20,000 »	»	
	CHAPITRE IX.			
	<i>Agriculture.</i>			
Unique.	Encouragements à l'agriculture	555,500 »	»	555,500 »
	A REPORTER. fr.	2,177,760 20	141,902 75	2,519,662 95

SUITE DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

NUMÉRO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES	CHARGES	TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
	REPORT. fr.	2,17,7760 20	141,902 75	2,519,662 95
	CHAPITRE X.			
	<i>Milice.</i>			
Unique.	Frais d'impression des listes alphabétiques (modèles G et I) pour l'inscription des miliciens (art. 50 de la loi du 8 janv. 1817).	1,600 "	"	1,600 "
	CHAPITRE XI.			
	<i>Garde civique.</i>			
Unique.	Frais de voyages de l'inspecteur général de la garde civique, des aides-de-camp qui l'accompagnent; frais de bureaux de l'état-major. — Achats, réparations et entretien des armes et équipement de la garde civique.	20,000 "	"	20,000 "
	CHAPITRE XII.			
	<i>Récompenses honorifiques et pécuniaires.</i>			
Unique.	Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement et de courage.	10,000 "	"	10,000 "
	CHAPITRE XIII.			
	<i>Dotation de la Légion d'Honneur.</i>			
Unique.	Dotation en faveur de légionnaires et veuves de légionnaires peu favorisés de la fortune, et pensions de 100 francs par personne aux décorés de la croix de fer, qui sont dans le besoin, ou qui n'ont ni autre pension, ni traitement quelconque	60,000 "	"	60,000 "
	CHAPITRE XIV.			
	<i>Commerce.</i>			
Art. 1.	Encouragements divers pour le soutien et le développement du commerce, frais de rédaction et de publication de la statistique commerciale et industrielle.	162,500 "	"	807,500 "
— 2.	Établissement d'un service de bateaux à vapeur entre la Belgique et les États-Unis	400,000 "	"	
— 3.	Encouragements pour la navigation à vapeur entre les ports belges et ceux d'Europe	100,000 "	"	
— 4.	Primes pour construction de navires	65,000 "	"	
— 5.	Pêche nationale.	80,000 "	"	
	A REPORTER. fr.	3,076,860 20	141,902 75	3,218,762 95

SUITE DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

NUMÉRO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES ORDINAIRES.	CHARGES EXTRAORDINAIRES.	TOTAL.
	REPORT. fr.	3,076,860 20	141,902 75	3,218,762 95
	CHAPITRE XV.			
	INDUSTRIE.			
	<i>Dépenses diverses pour le soutien et le développement de l'industrie.</i>			
Art. 1.	Encouragements à l'industrie	77,000 »	»	150,000 »
— 2.	Musée des arts et de l'industrie nationale	40,000 »	»	
— 3.	Primes et encouragements aux arts mécaniques et à l'industrie, aux termes de la loi du 25 janv. 1817, n° 6, sur les fonds provenant des droits des brevets, et tous frais d'administration et de délivrance des brevets (<i>Personnel et Matériel</i>)	33,000 »	»	
	CHAPITRE XVI.			
	INSTRUCTION PUBLIQUE.			
	<i>Enseignement supérieur.</i>			
— 1.	Traitement des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État. — Bourses. — Médailles et subsides pour le matériel	606,800 »	»	1,196,700 »
— 2.	Frais des jurys d'examen pour les grades académiques.	79,100 »	»	
	<i>Enseignement moyen.</i>			
— 3.	Frais d'inspection des athénées et collèges.	7,300 »	»	
— 4.	Subsides annuels aux établissements d'enseignement moyen et industriel (écoles de Gand et de Verviers), autres que les écoles d'arts et métiers et les ateliers d'apprentissage	145,500 »	»	
— 5.	Indemnités aux professeurs démissionnés des athénées et collèges	5,000 »	»	
	<i>Enseignement primaire.</i>			
— 6.	Traitements des instituteurs dans les neuf provinces. — Encouragements, subsides et secours.	335,000 »	»	
— 7.	Subsides pour l'enseignement à donner aux sourds-muets et aux aveugles	20,000 »	»	
	CHAPITRE XVII.			
— 1.	Lettres et sciences.	181,000 »	»	497,000 »
— 2.	Beaux-arts	192,000 »	6,000 »	
— 3.	Exposition triennale des beaux-arts à Bruxelles	»	20,000 »	
— 4.	Monument de la place des Martyrs.	»	12,000 »	
— 5.	Monuments à élever aux grands hommes de la Belgique, soit aux frais de l'État seul, soit par des provinces, des communes, ou des sociétés, avec des subsides de l'État	50,000 »	»	
— 6.	Subsides aux villes et communes dont les ressources sont insuffisantes pour la conservation des monuments, et commission royale des monuments	36,000 »	»	
	CHAPITRE XVIII.			
	<i>Dépenses imprévues.</i>			
Unique.	Dépenses imprévues	20,000 »	»	20,000 »
	TOTAUX DU TITRE VI. fr.	4,902,560 20	179,902 75	5,082,462 95

TITRE VII. — MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

NUMÉRO des articles	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
CHAPITRE I ^{er} .				
Administration centrale.				
Art. 1.	Traitement du Ministre	21,000	"	149,830 "
— 2.	Id. des fonctionnaires, employés et gens de service	91,830	"	
— 3.	Loyer de l'hôtel du ministère	9,000	"	
— 4.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	22,000	"	
— 5.	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'administration centrale.	6,000	"	
CHAPITRE II.				
PONTS ET CHAUSSÉES. — CANAUX, RIVIÈRES, POLDRES. — PORTS ET CÔTES. — BATIMENTS CIVILS. — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.				
Ponts et chaussées.				
— 1.	Entretien et améliorations des routes, construction de routes nouvelles, ponts à bascule, études de projets.	2,600,000	"	87
— 2.	Plantations	30,000	"	
Canaux, rivières, polders.				
— 3.	Service des canaux de Gand au Sas-de-Gand, de Maestricht à Bois-le-Duc, de Pommerœul à Antoing et de la Sambre	562,838	20,000 "	87
— 4.	Service du canal de Bruxelles à Charleroy	121,056	26,992 "	
— 5.	Id. de l'Escaut.	29,095	60,000 "	"
— 6.	Id. de la Lys	29,940	103,000 "	
— 7.	Id. de la Meuse dans les provinces de Liège et de Namur	58,380	200,000 "	"
— 8.	Service de la Meuse dans le Limbourg	40,000	"	
— 9.	Id. de la Dendre	17,431	"	"
— 10.	Id. du Ruppel, de la Dyle et du Demer	5,900	"	
— 11.	Travaux d'amélioration aux voies navigables de second ordre. — Frais d'études.	"	100,000 "	"
— 12.	Travaux à faire pour obvier aux inondations de la vallée de la Senne	"	40,000 "	
— 13.	Confection et entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances	20,000	"	"
— 14.	Service des polders	9,000	3,000 "	
Ports et côtes.				
— 15.	Port d'Ostende et de Nieuport, côte de Blankenberghe	189,233 30	30,600 "	"
— 16.	Phares et fanaux	1,000	4,000 "	
ADDITIONS DU CHAPITRE II A REPORTER . . . fr.		3,513,833 30	391,592 87	"
A REPORTER fr.		149,830	"	

BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DU ROYAUME.

SUITE DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

N ^o MÉRO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
	REPORT. fr.	149,850 "	"	149,850 "
	SUITE DU CHAPITRE II, REPORT. fr.	5,515,835 50	591,592 87	
	<i>Bâtiments civils.</i>			
Art. 17.	Entretien et réparations des hôtels, édifices et monuments de l'État	54,000 "	"	4,615,446 "
— 18.	Constructions nouvelles et travaux d'amélioration	"	25,000 "	
	<i>Personnel des ponts et chaussées.</i>			
— 19.	Traitements des ingénieurs et conducteurs. — Frais de bureau et de déplacement, indemnités et dépenses éventuelles	431,000 "	"	
	CHAPITRE III.			
	CHEMIN DE FER. — POSTES.			
	<i>Chemin de fer.</i>			
Unique.	Entretien de la route, des bâtiments et dépendances, locomotion et entretien du matériel, perception et factage, administration centrale et dépenses générales.	4,440,000 "	"	5,510,546 "
	<i>Postes.</i>			
Unique.	Personnel. — Matériel. — Transport des dépêches, service rural, papier pour le service des postes	1,070,546 "	"	
	CHAPITRE IV.			
	<i>Mines.</i>			
Art. 1.	Conseil des mines	45,600 "	"	244,100 "
— 2.	Traitement des ingénieurs et conducteurs, frais de bureau et de déplacement, et dépenses éventuelles par suite de promotions ou d'admissions dans le corps	143,500 "	"	
— 3.	Subsides aux caisses de prévoyance, secours et récompenses aux personnes qui se sont distinguées par des actes de dévouement	45,000 "	"	
— 4.	Impressions, achats de livres et d'instruments, encouragements et subventions pour la publication de plans et de mémoires, essais et expériences.	10,000 "	"	
	CHAPITRE V. — <i>Secours.</i>			
Unique.	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés qui n'ont pas de droits à la pension.	3,000 "	"	3,000 "
	CHAPITRE VI. — <i>Dépenses imprévues.</i>			
Unique.	Dépenses imprévues	50,000 "	"	50,000 "
	TOTAUX DU TITRE VII. fr.	9,956,349 50	616,592 87	10,582,942 17

TITRE VIII. — MINISTÈRE DE LA GUERRE.

NOMÉRO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES	CHARGES	TOTAL.
		ORDINAIRES	EXTRAORDINAIRES.	
CHAPITRE I ^{er} .				
Administration centrale.				
Art. 1.	Traitement du Ministre	21,000 »	»	251,000 »
— 2.	Id. des employés et gens de service . . .	165,000 »	»	
— 3.	Matériel du Ministère	40,000 »	»	
— 4.	Dépôt de la guerre.	19,000 »	»	
— 5.	Secours à d'anciens militaires, à des veuves et en- fants mineurs	6,000 »	»	
CHAPITRE II.				
SOLDES ET MASSES DE L'ARMÉE. — FRAIS DIVERS DES CORPS.				
SECTION PREMIÈRE. — Solde des états-majors.				
— 1.	État-major général	620,561 60	»	1,528,549 75
— 2.	Indemnités aux Généraux, Commandants des corps et Officiers dans une position spéciale	25,000 »	»	
— 3.	État-major des places.	226,691 60	»	
— 4.	Intendance militaire	111,042 »	»	
— 5.	État-major particulier de l'artillerie	256,849 05	»	
— 6.	Id. Id. du génie.	288,405 50	»	
SECTION II. — Solde et habillement des troupes.				
— 1.	Infanterie	10,431,000 »	»	18,219,287 »
— 2.	Cavalerie	5,556,000 »	»	
— 3.	Artillerie	2,475,000 »	»	
— 4.	Génie	509,000 »	»	
— 5.	Gendarmerie	1,590,287 »	»	
SECTION III. — Masses des corps, frais divers et indem- nités.				
— 1.	Masse de pain	1,175,556 45	»	6,294,699 08
— 2.	Id. de fourrages	2,984,112 50	»	
— 3.	Id. d'entretien du harnachement. Traitement et ferrure des chevaux.	100,000 »	»	
— 4.	Masse de renouvellement de la buffleterie et du har- nachement	70,000 »	»	
— 5.	Masse de casernement des chevaux.	88,297 04	»	
— 6.	Id. Id. des hommes.	622,697 95	»	
— 7.	Frais de route des officiers	100,000 »	»	
— 8.	Transports généraux et autres	60,000 »	»	
— 9.	Primes d'engagement et de rengagement	6,000 »	»	
— 10.	Chauffage et éclairage des corps-de-garde. . . .	85,000 »	»	
— 11.	Vivres au camp, logement et nourriture en route .	577,970 14	»	
— 12.	Remonte.	277,065 »	»	
— 13.	Frais de bureau et d'administration des corps . .	550,000 »	»	
A REPORTER. . . . fr.		26,295,555 85	»	

SUITE DU MINISTÈRE DE LA GUERRE.

NUMÉRO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES	CHARGES	TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
	Report. fr.	26,293,533 83	»	26,293,533 83
	CHAPITRE III.			
	<i>Service de Santé.</i>			
Art. 1.	Personnel de l'administration centrale.	21,392 50	»	827,843 10
— 2.	Pharmacie centrale	95,800 »	»	
— 3.	Personnel des hôpitaux	283,350 60	»	
— 4.	Solde et supplément de solde et pain des militaires malades	402,300 »	»	
5.	Loyer des bâtiments, réparations	25,000 »	»	
	CHAPITRE IV.			
	<i>École Militaire.</i>			
— 1.	Traitements et indemnités	34,624 99	»	135,000 »
— 2.	Enseignement	59,732 61	»	
— 3.	Solde des élèves	36,500 »	»	
— 4.	Dépenses d'administration	24,142 40	»	
	CHAPITRE V.			
	<i>Matériel de l'artillerie et du génie.</i>			
— 1.	Matériel de l'artillerie	600,000 »	»	1,850,000 »
— 2.	Id. du génie	1,250,000 »	»	
	CHAPITRE VI.			
	<i>Traitements divers.</i>			
— 1.	Traitements temporaires de non-activité, réforme, etc.	281,733 83	»	346,098 59
— 2.	Id. des aumôniers	32,500 »	»	
— 3.	Id. d'employés temporaires	5,850 »	»	
— 4.	Pensions à des militaires décorés sous l'ancien Gouvernement, et secours sur le fonds de Waterloo .	26,012 74	»	
	CHAPITRE VII.			
Unique.	Dépenses imprévues	47,522 48	»	47,522 48
	TOTAUX DU TITRE VIII. fr.	29,500,000 »	»	29,500,000 »

TITRE IX. — MINISTÈRE DES FINANCES.

NUMÉRO des articles	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES ORDINAIRES.	CHARGES EXTRAORDINAIRES.	TOTAL.
CHAPITRE I ^{er} .				
Administration centrale.				
Art. 1.	Traitement du Ministre	21,000 »	»	648,800 »
— 2.	— des fonctionnaires et employés . . .	407,600 »	16,000 »	
— 3.	Frais de tournées du Ministre et des fonctionnaires supérieurs	10,000 »	»	
— 4.	Matériel	55,000 »	»	
— 5.	Service de la monnaie.	7,200 »	»	
— 6.	Multiplication des carrés et coussinets pour la fabri- cation des diverses monnaies, et frais de comptage.	50,000 »	»	
— 7.	Magasin général des papiers pour l'administration centrale et les provinces	117,000 »	»	
— 8.	Frais de rédaction et de publication de documents statistiques	5,000 »	»	
CHAPITRE II.				
Administration du trésor dans les provinces.				
— 1.	Traitements des directeurs	86,550 »	»	506,550 »
— 2.	Caisse générale de l'État	220,000 »	»	
CHAPITRE III.				
Administration des contributions directes, cadastre, douanes et accises, de la garantie des matières d'or et d'argent et des poids et mesures.				
— 1.	Traitements des employés du service sédentaire . .	846,900 »	»	8,426,680 »
— 2.	Remises et indemnités des comptables.	1,660,000 »	»	
— 5.	Traitements des employés du service actif . . .	4,763,200 »	»	
— 4.	— — de la garantie	45,560 »	»	
— 5.	— de l'inspecteur en chef et des vérifica- teurs des poids et mesures.	58,100 »	»	
— 6.	Traitements des avocats de l'administration . . .	55,670 »	»	
— 7.	Frais de bureau et de tournées	186,650 »	»	
— 8.	Indemnités	554,800 »	»	
— 9.	Matériel	140,000 »	»	
— 10.	Crédits pour opérations cadastrales dans le Limbourg et le Luxembourg	»	500,000 »	
— 11.	Indemnités pour transcription de mutations, etc., dans les bureaux de la conservation au chef-lieu des sept provinces entièrement cadastrées . . .	25,000 »	»	
— 12.	Frais généraux d'administration de l'entrepôt d'An- vers, entretien des bâtiments, etc	51,000 »	»	
A REPORTER. fr.		9,066,050 »	316,000 »	9,582,050 »

BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DU ROYAUME.

SUITE DU MINISTÈRE DES FINANCES.

NUMÉRO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES	CHARGES	TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
	REPORT. fr.	9,066,050 »	316,000 »	9,582,050 »
	CHAPITRE IV.			
	<i>Administration de l'enregistrement, des domaines et des forêts.</i>			
Art. 1.	Traitement du personnel de l'enregistrement. . .	352,190 »	»	
— 2.	— — du timbre	49,920 »	»	
— 3.	— — du domaine	48,810 »	»	
— 4.	— — forestier	225,000 »	»	
— 5.	Remises des receveurs	922,635 »	»	1,805,885 »
— 6.	— des greffiers	41,000 »	»	
— 7.	Frais de bureau des directeurs	20,000 »	»	
— 8.	Matériel	28,000 »	»	
— 9.	Frais de poursuites et d'instances	55,000 »	»	
— 10.	Dépenses du domaine	61,500 »	»	
	CHAPITRE V.			
Unique.	Secours à des employés, veuves ou enfants d'employés, qui, n'ayant pas de droits à la pension de retraite, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	5,000 »	»	5,000 »
	CHAPITRE VI.			
Unique.	Dépenses imprévues et travail extraordinaire. . .	18,000 »	»	18,000 »
	TOTAUX DU TITRE IX.	10,892,885 »	316,000 »	11,208,885 »

TITRE X. — NON-VALEURS ET REMBOURSEMENTS.

NUMÉRO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES ORDINAIRES.	CHARGES EXTRAORDINAIRES.	TOTAL.
CHAPITRE I ^{er} .				
Non-valeurs.				
Art. 1.	Non-valeurs sur le foncier	500,000 »	»	850,000 »
— 2.	— sur l'impôt personnel	370,000 »	»	
— 3.	— sur les patentes.	80,000 »	»	
— 4.	Décharge ou remise aux bateliers en non-activité	60,000 »	»	
— 5.	Non-valeurs sur les redevances des mines.	20,000 »	»	
CHAPITRE II.				
Remboursements.				
— 1.	Restitution de droits et amendes et intérêts y relatifs, de frais d'adjudication et de façon d'ouvrages brisés	50,000 »	»	392,000 »
— 2.	Restitution d'impôts, péages, capitaux, revenus, remboursements, amendes et paiement d'intérêts, frais d'adjudication et charges des successions vacantes ou en déshérence, etc.	200,000 »	»	
— 3.	Remboursements des postes aux offices étrangers	100,000 »	»	
— 4.	Attributions aux employés des postes de la moitié du port des journaux	50,000 »	»	
— 5.	Attributions d'amendes forestières	12,000 »	»	
— 6.	Déficit de comptables (anciens et nouveaux) pour mémoire	»	»	
CHAPITRE III.				
Péages.				
Unique.	Remboursement du péage sur l'Escaut	650,000 »	»	650,000 »
TOTAUX DU TITRE X.		1,872,000 »	»	1,872,000 »

RÉCAPITULATION.

NUMÉRO DES TITRES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CHARGES ORDINAIRES.	CHARGES EXTRAORDINAIRES.	TOTAL.
I.	Dette publique	50,266,115 01	1,207,559 75	51,473,674 74
II.	Dotations	5,295,958 95	"	5,295,958 95
III.	Ministère de la Justice	10,615,500 "	205,590 "	10,818,890 "
IV.	— des Affaires Étrangères	1,060,500 "	"	1,060,500 "
V.	Marine	960,849 "	"	960,849 "
VI.	Ministère de l'Intérieur	4,902,560 20	179,902 75	5,082,462 95
VII.	— des Travaux Publics	9,956,549 50	616,592 87	10,573,141 37
VIII.	— de la Guerre.	29,500,000 "	"	29,500,000 "
IX.	— des Finances	10,892,885 "	516,000 "	11,408,885 "
X.	Non-valeurs et remboursements.	1,872,000 "	"	1,872,000 "
TOTAL. fr.		105,500,715 46	2,525,425 55	108,026,140 81

DÉPENSES POUR ORDRE.

ADMINISTRATIONS.	NUMÉRO des ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES PARMI LES	TOTAL.
TRÉSOR PUBLIC . . .	1	Extinction des bons du Trésor émis en vertu de lois spéciales, jusqu'à concurrence des remboursements à effectuer par la Banque de Belgique	1,000,000 "	2,544,723 "
	2	Remboursement de cautionnements versés en numéraire sous le gouvernement précédent.	300,000 "	
	3	Remboursement de cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor public de Belgique par les comptables de l'État, les receveurs communaux et des bureaux de bienfaisance, etc., pour garantie de leur gestion	150,000 "	
	4	Remboursement de cautionnements fournis pour garantie du paiement des droits de douane, d'accises, etc. . .	200,000 "	
NOTA : Le chiffre indiqué aux articles 3 et 4 n'est point limitatif, il pourra s'élever dans la proportion des recettes effectuées du chef de ces cautionnements.				
CONTRIBUTIONS DIRECTES, CADASTRE, DOUANES ET ACCISES.	5	Réimposition sur la contribution foncière.	723 "	
	6	Attributions d'amendes, saisies et confiscations opérées par l'administration des contributions.	120,000 "	
	7	Frais d'expertise de la contribution personnelle. . . .	50,000 "	
	8	Frais d'ouverture des entrepôts.	14,000 "	
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET FORÊTS.	9	Amendes diverses et autres recettes opérées par l'administration de l'Enregistrement et des Domaines (sous la réduction de 5 p. % de frais de régie).	260,000 "	
	10	Amendes de consignations et autres recettes opérées par la même administration (non assujetties à des frais de régie).	70,000 "	
FONDS DES TIERS.				
ADMINISTRATIONS GÉNÉRALES.	1	Remboursement de fonds recouvrés pour les provinces. .	7,400,000 "	10,635,500 "
	2	Id. id. pour les communes. .	1,950,000 "	
	3	Id. de la taxe sur les chiens.	200,000 "	
	4	Id. id. sur le bétail	125,000 "	
	5	Id. des 4 et 5 p. % perçus au profit des villes de Liège et Verviers pour pillages	18,500 "	
	6	Remboursement de fonds perçus au profit des veuves et orphelins des officiers de l'armée	178,000 "	
	7	Remboursement des fonds versés au profit de la commission de secours.	80,000 "	
	8	Remboursement des fonds versés au profit de la masse d'habillement et d'équipement de la douane. . . .	212,000 "	
	9	Attributions au paiement des pensions, des retenues versées au profit de la caisse de retraite	472,000 "	
A REPORTER. . .			. . . fr.	12,980,225 "

SUITE DES DÉPENSES POUR ORDRE.

ADMINISTRATIONS.	NUMÉRO des ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES PARTIELLES.	TOTAL.
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET FORÊTS.		REPORT.	 fr.	12,980,225 »
		CONSIGNATIONS.		
	1	Remboursement de consignations diverses (loi du 28 nivôse an XIII).	1,500,000 »	1,502,000 »
	2	Remboursement de consignations à titre de dépôt . . .	2,000 »	
		FONDS SPÉCIAUX.		
	Unique.	Acquisition de domaines (loi du 30 juin 1840) . . .	500,000 »	500,000 »
TOTAL des dépenses pour ordre.			 fr.	14,982,225 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 28 octobre 1841.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre des Finances,

SMITS.